



Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements

DEI/THA/07-202

Paris, le 7 décembre 2007

Le directeur de l'Agence

à

Mesdames et Messieurs les secrétaires
généraux d'établissements d'enseignement
supérieur

Affaire suivie par :

Thierry Audrain, Responsable du Pôle Ressources Humaines

Tél. : 01 44 32 91 29 – email : Thierry.Audrain@amue.fr

Objet : Point sur le projet Harpège pour la fin 2007 et le début de l'année 2008

Madame, monsieur le secrétaire général,

La perspective de mise en œuvre de la loi relative aux universités (LRU), l'intégration des IUFM dans les universités, une meilleure intégration de la GRH dans le SI des établissements sont en cette fin d'année autant de thèmes qui demandent la mise en œuvre d'évolutions et de nouveaux outils autour d'HARPEGE.

Pour tenir compte de cette actualité, l'Agence a engagé en 2007 un certain nombre de chantiers en collaboration avec des établissements. Dans les semaines et mois qui viennent, ces chantiers donneront lieu à la diffusion de nouvelles fonctionnalités et outils qui vous ont été présentés à l'assemblée générale du 28 novembre dernier et sur lesquels, au travers de cette communication, nous souhaitons vous informer plus particulièrement.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'interface entre HARPEGE et l'application de la paie des agents de l'État, le chantier est toujours interrompu. Depuis notre courrier en date du 25 juillet 2007, l'Agence a entrepris les démarches nécessaires auprès du conseil d'Etat et est en attente de sa décision.

Par ailleurs, une première version de l'interface entre HARPEGE et l'application de paie sur budget propre, Astre, a été livrée au mois d'octobre. Des évolutions complémentaires sont en cours de conception afin d'automatiser le fonctionnement de l'interface et de mettre en œuvre, pour les établissements dont l'organisation le requiert, une gestion de la multi collectivités. Leur diffusion devrait intervenir en lien avec les adaptations du progiciel Astre, après une phase de qualification sur site.

En ce qui concerne les IUFM, pour tenir compte des priorités du calendrier d'intégration, deux adaptations ont été développées en priorité et seront offertes dans la version corrective de janvier 2008 :

- la possibilité d'intégrer de façon la plus automatique possible la population d'un IUFM utilisant HARPEGE dans la base HARPEGE d'une université (agent, poste, structure),
- l'évolution du référentiel des établissements pour le suivi des carrières des enseignants du second degré avec dans le même temps, un début de normalisation de la gestion des codes postaux et des communes présents dans ce référentiel.

D'autres adaptations nécessaires ont été identifiées et seront traitées ultérieurement.

.../...



Parallèlement mais dans une vision plus évolutive, deux grands chantiers sont aujourd'hui lancés autour d'HARPEGE :

- Le compte information retraite (CIR) :
Ce projet consiste à permettre la transmission automatisée des données d'HARPEGE au service des pensions de La Baule. Celui-ci, après vérification des données, les transférera dans les bases du CIR. Les travaux de conception s'achèvent ; après développement et recette avec l'ensemble des partenaires concernés, une diffusion devrait intervenir au début du deuxième trimestre 2008. Des communications spécifiques sur ce projet vous seront prochainement adressées par le ministère et l'Agence.

- L'expérimentation de l'outil POEMS "pilote opérationnel des emplois et de la masse salariale" du ministère des finances :
Directement en prise avec la loi LRU, ce projet consiste à étudier avec quelques établissements expérimentateurs en concertation avec le ministère, la capacité de cet applicatif à répondre au besoin de gestion prévisionnelle de la masse salariale dans le cadre de la mise en œuvre du budget global.
Après une phase de préparation, l'expérimentation se déroulera de janvier à avril 2008 dans les universités de Montpellier 1, de Poitiers et des universités de Strasbourg.

Il y a quelques temps, nous vous avons annoncé une version "webisée" d'HARPEGE qui sera disponible au début du deuxième trimestre 2008. Cela nous conduira à assurer une double maintenance de l'application pendant une période transitoire de six mois afin de laisser le temps aux services techniques des établissements de déployer les nouvelles architectures techniques et d'installer cette nouvelle version.

Compte tenu de l'importance des enjeux, nous nous efforcerons de vous tenir informés de l'avancée de ces dossiers.

Vous remerciant par avance des réponses favorables que vous pourrez apporter aux sollicitations que nous allons lancer pour contribuer à certains de ces projets, je vous prie de croire, madame, monsieur le secrétaire général, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques BERNARD

Copie :

Madame, Monsieur, le responsable Harpège,
Madame, Monsieur, le correspondant fonctionnel,
Madame, Monsieur, le correspondant technique.